

peuple et culture

bulletin d'information

n o u v e l l e s é r i e

m a i 1 9 6 9

6

27 RUE CASSETTE, PARIS VI

sommaire

	pages
1 travaux des instances de direction du Mouvement	1
● réunions du Bureau national.....	1
● réunion du Comité directeur	6
2 informations sur la vie de Peuple et Culture	16
● informations régionales.....	16
3 informations générales	20

1 travaux des instances de direction du Mouvement

réunions du bureau national

Compte rendu de la réunion du 27 mars 1969

Présents : B. Cacérès - D. Choblet - H. de Gisors - M. Jacquy - P. Lavy - A. Piégay - J. Rovin - B. Smagghe.

Invité : J. Guénée (séance du matin seulement).

Excusé : A. Lemarchand.

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de B. Cacérès.

Le Bureau fait « un tour de table » sur les problèmes du Mouvement. Après cet échange de vues **général**, les points suivants sont retenus :

1.

Poste vacant PEC-Isère en remplacement de R. Canac.

Le Bureau confirme sa décision de l'an passé : maintien du poste au **groupe PEC-Isère** : la candidature de Charles Gaubert, instituteur actuellement en stage au Centre de formation des maîtres des classes de transition, est acceptée. Ch. Gaubert doit immédiatement entreprendre les démarches nécessaires pour son détachement de l'Education nationale.

2.

Poste P.C.A. (Promotion collective agricole).

Deux candidatures : Danick Choblet, instituteur Tarn-et-Garonne, et Louis Troubat, instituteur itinérant Puy-de-Dôme.

Le Bureau entend Danick Choblet et convoque Louis Troubat à la réunion du Bureau du 17 avril. Il prendra ensuite sa décision.

3.

CREPAC (Centre de recherche sur l'éducation permanente et l'action culturelle).

Un texte expliquant notre adhésion à ce mouvement sera envoyé aux adhérents. Une souscription sera organisée pour nous permettre de participer à cet organisme et au Scopcolor. Roger Louis, l'animateur, et B. Cacérés étudieront les problèmes techniques.

Le président,
B. Cacérés.

Le secrétaire de séance,
A. Piégay.

Compte rendu de la réunion du 17 avril 1969

Présents : B. Cacérès - D. Choblet - H. de Gisors (pour une partie de la réunion), M. Jacquy (idem) - A. Le-marchand - J. Perret - A. Piégay - J. Rovin - B. Smagghe.

Excusé : F. Pagès.

Invités : J. Guénée - J. Dumazedier (pendant une partie de la réunion).

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de B. Cacérès.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1.

Relations avec les centrales syndicales ouvrières et paysannes.

Des lettres seront adressées à ces centrales pour obtenir des réunions « au sommet » afin d'examiner les possibilités de coopération.

En prévision du stage d'Houlgate, les services et les écoles de formation des syndicats ouvriers seront contactés.

B. Cacérès rend compte du congrès annuel de la Fédération des foyers ruraux auquel il a assisté, ainsi que

d'observations de M. Delaigue (comité d'entreprise Air-France) concernant un jugement de valeur sur l'action culturelle des comités d'entreprise figurant dans le compte rendu d'une réunion du Comité directeur. Le Bureau donne acte à Delaigue de cette observation justifiée.

2.

Fin de la période de stage du directeur des services.

J. Guénée fait part aux membres du Bureau des conclusions qu'il tire de cette période. L'engagement de J. Guénée est rendu définitif d'un commun accord. Le Bureau national constate une amélioration nette du fonctionnement des services nationaux.

3.

Editions.

- a - Le Bureau prend acte avec satisfaction de la parution du premier numéro du B.I.A. Celui-ci sera examiné plus à fond à la prochaine réunion.
- b - J. Guénée et R. Fouque sont chargés de faire paraître, au plus tôt, après examen par un comité de rédaction, une collection de documents de travail dont le Bureau a traité lors des réunions précédentes. La liste des documents existants paraîtra dans le Bulletin.

4.

Le Bureau reçoit M. Troubat, candidat à un poste d'instituteur mis à disposition (Agriculture). Décision ajournée au 31 mai.

5.

Journées de programmation par secteur.

- a - Le Bureau prend acte du désir du groupe de travail « éducation scolaire-éducation permanente » de ne tenir ses journées qu'en octobre;
- b - les circulaires sur les journées de programmation seront adressées à tous les animateurs, aux membres du Bureau National et du Comité directeur ainsi qu'aux responsables régionaux;
- c - les journées du groupe auraient lieu le 17 et le 18 mai, à Clermont-Ferrand;
- d - les journées du groupe « diffusion culturelle » et du groupe « démocratie locale » auraient lieu fin juin.

6.

Relations internationales.

- a - M. Vignal est chargé de présenter un bilan exhaustif de l'ensemble de ses activités à la réunion du 31 mai;
- b - M. Vignal informe le Bureau sur le déroulement positif du voyage d'étude organisé à Pâques en Tchécoslovaquie (groupe J.-C. Doucet) ainsi que sur l'organisation en même temps d'un voyage d'étude de PEC-Corrèze.

7.

Conseil directeur du C.E.P.

En présence de J. Dumazedier, le Bureau décide de procéder à la désignation des membres dudit Conseil lors de sa réunion du 31 mai

Le président,
B. Cacérès.

Le secrétaire de séance,
J. Rovin.

comité directeur

Compte rendu de la réunion
du 12 janvier 1969

matinée (9 h. 30-12 h.)

Le président B. Cacérès ouvre la séance en présentant à tous ses vœux de bonne année, vœux de paix, souhait de voir la démocratie du pouvoir et celle du savoir triompher; et, pour PEC, une action culturelle qui nous unisse et permette à chacun de mettre ses actes en unité avec ses principes.

1.

Adoption du compte rendu de la réunion du Comité directeur du 24 novembre 1968.

Par 22 voix pour, 7 contre et 2 abstentions, le compte rendu est adopté. Le Comité directeur décide que, pour des raisons de présentation (clarté, lisibilité) et d'économie, les comptes rendus des Comités directeurs seront condensés et diffusés dans le Bulletin. Le compte rendu de l'Assemblée générale de 1968 sera au contraire produit in-extenso mais **B. Cacérès** souligne qu'il en coûtera 1 million d'anciens francs au Mouvement.

2.

Rapport du Bureau sur son activité, présenté par le secrétaire général, M. Jacquey.

1 - **Exposé** : le Bureau a créé deux nouvelles instances : le **C.E.P.** (Comité d'étude et de programmation) et le **Collectif des animateurs et formateurs.**

a) le **C.E.P.**, organisme technique, a pour but d'éviter le gaspillage des ressources financières et humaines, de faciliter la coordination des programmes nationaux et régionaux, d'inaugurer des habitudes de programmation cohérente. Il s'agit d'essayer de trouver une nouvelle manière d'articuler politique, instance technique et action engagée. La solution passe, semble-t-il, par deux conditions : l'élaboration d'un programme annuel, une articulation claire des relations entre la direction politique, la pratique pédagogique et les instances techniques et une différenciation des rôles, des fonctions et des prérogatives. Le C.E.P., organisme purement consultatif, ne peut avoir de responsabilité en matière de politique, de décision ou d'exécution.

b) le **Collectif des animateurs** a une fonction d'élaboration pédagogique : formuler, traduire les attentes et les points

de vue de ceux qui sont chargés des actions de formation. Les animateurs auront la responsabilité de leur propre perfectionnement. Ce Collectif doit coopérer de façon étroite avec le C.E.P. En conclusion, C.E.P. et Collectif constituent une première tentative pour répondre, sur le plan des structures de P.E.C., à certains aspects de la crise actuelle. Leur création est une décision d'ordre politique puisqu'elle est liée à une certaine analyse de la situation intérieure de P.E.C.

2 - **Discussion** : Trois problèmes principaux sont évoqués :

a) **Comment le politique va-t-il contrôler ces deux nouvelles institutions ?** M. Jacquey répond que, sur le plan du droit, le politique a finalement toute autorité mais qu'il doit être assez sage pour pondérer son pouvoir de façon à ce qu'une coopération harmonieuse de tous s'instaure au sein du Mouvement. Le Bureau reste cependant l'arbitre. Le C.E.P., précise B. Cacérès, s'entoure de tous les techniciens possibles, de toutes tendances politiques; il étudie les problèmes que lui soumet le Bureau et les lui renvoie; c'est le Bureau qui décide.

b) Certains demandent que le rôle du Comité directeur soit amplifié par des réunions plus fréquentes, des pouvoirs mieux définis et qu'il soit articulé sur les commissions de travail techniques (C. Quin, G. Héliot, G. Cacérès, M. Imbert). Seule, en effet, la circulation rapide d'une information minutieuse permettra au politique de dominer les organismes techniques.

J. Rován propose cinq à six réunions du Comité directeur pour l'année et rappelle que le Bureau se réunit en moyenne deux fois par mois.

3.

Situation financière du Mouvement au début de l'année 1969 présentée par le trésorier, J. Rován.

La subvention de Jeunesse et Sports n'est pas encore connue et le compte d'exploitation définitif de l'année 1968 ne sera

disponible que vers le début de mars. On ne peut donc donner actuellement qu'un certain nombre d'informations provisoires.

a) **balance estimée de P.E.C. en 1968** : 1.162.000 F de dépenses, 1.063.000 F de recettes.

b) **du point de vue purement comptable**, ce compte présente un excédent probable des dépenses sur les recettes d'environ 10 millions d'anciens francs.

c) **en réalité**, et à condition de recouvrer certaines créances, l'année pourrait débuter aussi avec un boni assez substantiel.

d) **Possibilités nouvelles** : aide de la délégation à l'Aménagement du territoire si notre programme prévoit une action importante dans ce domaine, aide possible de l'Education nationale.

Au total, les perspectives financières du Mouvement sont frappées de beaucoup d'incertitudes puisque notre Association doit, par la faute des pratiques gouvernementales, fonctionner pendant des mois sans connaître les postes essentiels de son budget.

après-midi (14 h.-17 h. 15)

4.

Etude du projet de programme d'activités pour 1969.

1 - Présentation du programme par M. Jacquey.

Il s'agit d'une innovation considérable, d'un « pré-plan » inaugurant des habitudes nouvelles de programmation de nos actions. Il s'établit à trois niveaux comportant chacun une vavette entre le Bureau, le C.E.P., les services, les Régions :

— les sept grands secteurs dans lesquels on a délimité et choisi en priorité

- vingt-huit sous-secteurs
- le troisième niveau consistera à définir les actions précises et les moyens.

Aucune activité non inscrite à ce programme ne devrait être entreprise sauf décision spéciale du Bureau. Pour aboutir à une programmation véritable, un pas considérable doit encore être franchi en cohérence, en coordination, au plan de la problématique pédagogique ou politique, qu'impliquent nos différentes actions. Nous proposons ici une base de travail incomplète, imparfaite, mais qui définit non seulement nos actions mais aussi nos choix en matière d'éditions, de relations extérieures. Sa mise en œuvre impose aussi des aménagements des structures internes de P.E.C.

2 - Exposé de J. Dumazedier sur le C.E.P.

a) **Pourquoi le C.E.P. ?** Nous ressentons unanimement à P.E.C. cinq difficultés majeures :

- trouver le moyen de passer d'une politique abstraite ou d'une absence de politique à une politique concrète traduite dans un programme;
- l'incoordination de l'action nationale et de l'action régionale, d'où gaspillage intellectuel et impossibilité de constituer un Mouvement;
- incoordination des Services;
- absence de gestion moderne à la fois rationnelle et prévisionnelle, d'où crises financières périodiques;
- incapacité où nous sommes du plein emploi des « grosses têtes » dont nous disposons et qui travaillent dans des Commissions, groupes de travail ou groupes extérieurs au Mouvement.

b) **Que doit être le C.E.P. ?**

Le travail du C.E.P. :

- **premier caractère du C.E.P. :** c'est un contenu (programma-

tion) et un public. Quel public voulons-nous toucher ? Quel contenu diffuser ? Ce qui pose le problème de notre méthode d'action. Les services sont désormais traités systématiquement comme des ressources (en hommes, en administration, en finances) par rapport aux contraintes et aux besoins.

— **deuxième caractère du C.E.P.** : problème de la communication (entre le Mouvement et l'extérieur, et à l'intérieur du Mouvement). Il n'y a qu'un service d'interventions avec quatre types de canaux de communications différentes : **canaux oraux** (information-formation), **canaux écrits** (documentation-éditions périodiques et non périodiques).

Dans la formation, distinguer trois degrés (premier, deuxième, perfectionnement permanent à l'intérieur du C.E.P.).

Au total, ce deuxième plan est un système de communications permanentes entre ces quatre canaux de diffusion au sein du C.E.P.

— **troisième caractère** : nécessité d'une structure d'études qui n'est en rien une structure de décision mais une structure consultative. En termes de gestion et de prévision d'une entreprise moderne :

le C.E.P. doit préciser des **critères de préférence** et les hiérarchiser afin que le politique choisisse en connaissance de cause;

le C.E.P. doit fournir des **critères de cohérence** : quels sont les moyens dont le Mouvement dispose pour une action politique auprès du Parlement, de l'opinion, de la presse (dîners-débats, stages, voyages d'études, Universités) ? Comment obtenir le meilleur rendement de la documentation ? Il doit aussi fournir des **critères d'efficience** : quelle est la combinaison qui évitera le plus le gaspillage, le double emploi ou le chômage des ressources humaines ?

Le C.E.P. doit comporter trois instances : le comité de programmation, des groupes de travail pluridisciplinaires, des commissions spécialisées (ex. : sciences sociales).

Pour P.E.C., le C.E.P. établirait donc une structure d'entreprise moderne qui devrait permettre un rendement maximum :

— une **structure conforme pour le National et pour les Régions** : notre idée serait d'effacer peu à peu les différences qui existent entre les structures du National et du Régional, même si les moyens diffèrent;

— une structure politique (Assemblée générale, Comité directeur, Bureau);

— une structure administrative (service d'interventions, chef de service, éditions, etc.);

— une structure d'études : préparation des décisions, soit pour le politique, soit pour l'administratif.

C'est au niveau du C.E.P. que le National et les Régions devraient passer des **contrats** ou en préparer avec d'autres organismes, ceci pour des opérations bien définies; si bien que l'on aurait clairement dans le Mouvement trois secteurs (libre, coordonné, unifié) par contrat.

Un fonctionnement sur le mode technocratique ou sur le mode démocratique ?

C'est au contact des économistes et en participant aux Commissions du Plan que j'ai pu me rendre compte des insuffisances d'une certaine politique et d'une certaine administration anachroniques. Comme toute entreprise moderne, le Comité de programmation doit travailler sur des hypothèses (forte, moyenne ou faible) suivant l'argent dont on dispose. Un tel système peut fonctionner sur un mode technocratique ou sur un mode démocratique et c'est à nous tous qu'il appartient de faire en sorte qu'il soit effectivement démocratique. Si nous réussissons, ce sera la première fois qu'un Mouvement culturel cherchera des structures rationnelles compatibles avec un Mouvement de démocratie culturelle. Jusqu'à présent, les seuls essais que je connaisse se situent dans l'industrie et dans quelques administrations.

3 - Discussion sur la structure future du C.E.P.

M. Imbert : « Il est prévu qu'à l'intérieur du C.E.P. seraient représentés les trois partenaires : le politique, l'administration, le technique. Si les trois niveaux sont représentés au sein du C.E.P., nous partons dans une structure qui, effectivement, va aller vers un étiolement des structures politiques; au contraire, si le C.E.P. est un organisme technique qui teste, avec les garanties scientifiques connues, des propositions qui auront été élaborées par les autres instances, je serai moins inquiet. »

J. Dumazedier : « C'est un problème capital dans la démocratie contemporaine. Si l'on veut véritablement intégrer dans un Mouvement culturel ce double courant qui est à la fois issu de la création scientifique, de la science appliquée et de la recherche de plus de justice et de plus de démocratie, il faut savoir que l'on court vraiment deux grands dangers :

— Si l'on donne le pas à la science appliquée, aux experts qui sont compétents, mais qui peuvent être autocratiques, la technique sans le contrôle de la politique ne nous donne pas la démocratie, mais la technocratie.

— Réciproquement, lorsque la politique culturelle ou non n'est pas capable d'intégrer les ressources de la science appliquée, de la rationalité, de l'efficacité, elle est alors exposée à ne pas donner la démocratie, mais une sorte de verbocratie, c'est-à-dire que l'on s'imagine qu'il suffit de vite parler pour agir. C'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu ! »

4 - Reprise de la discussion sur le programme 1969.

Les membres du Comité directeur sont invités à formuler point par point remarques, critiques, suggestions, observations au sujet du programme. **M. Imbert** trouve que ce programme n'est pas actualisé, c'est-à-dire qu'on est en présence d'un

programme qui relève tout autant d'un organisme de recherche du C.N.R.S. Ce sont des thèmes sociaux de grande actualité dont l'intérêt est indiscutable, mais le vrai problème, c'est de savoir comment cela s'inscrit dans la dynamique à la fois nationale et régionale. Ce schéma, dit-il, est dans un espace vide alors que le Mouvement est une réalité. **G. Héliot** pose la question des orientations par rapport au milieu rural. **J. Dumazedier** rappelle alors les deux orientations qui ont résulté d'un travail effectué l'an dernier concernant l'action spécifique du P.E.C. dans le milieu de la P.C.A. par rapport à ce que font une vingtaine d'autres groupements (notamment professionnels et syndicaux). La **première action** concerne le rapport entre secteurs agricoles et non agricoles dans l'espace rural. On peut à peu près affirmer qu'actuellement les résidences secondaires ou urbaines sont plus nombreuses dans l'espace rural français que les résidences agricoles. Il y a un problème de développement de la compétence de ruraux eux-mêmes dans cette direction, en rapport avec le tourisme, l'organisation des week-ends, les déplacements des collectivités, genre classes de neige. La **deuxième action** concerne le problème de la modernisation de la culture des ruraux pour qu'ils puissent accéder à la nouvelle société, au niveau du savoir et du pouvoir.

En conclusion, **B. Cacérès** propose un vote sur la formule suivante :

« Le Comité directeur prend acte de l'essai de création du C.E.P. et de l'exposé de l'ensemble des champs d'actions sur lesquels il serait souhaitable de travailler et désire vivement que cette intention se concrétise dans un certain nombre de secteurs qui seraient examinés clairement avec des programmes précis au cours de réunions regroupant les animateurs permanents ou bénévoles, les responsables des régions et le plus grand nombre possible des membres du Comité directeur. » (Résultat du vote : pour : 24, contre : 0, abstentions : 6.)

5.

Etude d'une proposition de PEC-Corrèze concernant une éventuelle réduction de la cotisation (de 20 F à 10 F). Chaque adhérent recevra cette année sept à dix fiches et autant de Bulletins, le calendrier de stages et le compte rendu de l'Assemblée générale. **G. Héliot** propose qu'on diversifie le prix des cotisations en fonction du revenu de l'adhérent. **J. Rovan** ajoute qu'il faudrait peut-être faire également une distinction entre adhérents de l'Association nationale et certains types d'adhérents des Associations régionales. **J. Dumazedier** pense qu'il faudrait repenser l'ensemble des publications de PEC en fonction de deux critères qui s'imposent dans la vie du Mouvement : une revue nationale, voire internationale, des publications légères, des papiers ronéotypés d'un intérêt très immédiat pour l'animation culturelle, des textes politiques, des textes d'information qui ne seraient pas appuyés par les revues et qui, cependant, auraient un intérêt capital pour nous et que personne n'édite en France.

Décision est prise d'étudier ce problème dans ces diverses perspectives avant la prochaine Assemblée générale.

(La séance est levée à 18 h. 30.)

2 informations sur la vie de Peuple et Culture

informations régionales

loire

Premier trimestre 1969

1.

Participation au Centre culturel stéphanois (C.C.S.)

Serge Roussiez, secrétaire général du groupe PEC-Loire, a été élu, à l'unanimité du Conseil d'administration, président du Centre culturel stéphanois.

Rappelons, à cette occasion, l'importance et l'originalité que le C.C.S. représente depuis sa création, en 1959, et que la réforme de ses statuts, en 1968, a voulu encore davantage lui assurer. Il ne s'agit pas d'un centre culturel de type « municipal », géré ou animé par des salariés de l'Administration municipale. Le C.C.S. est un

lieu de rencontre et de coopération de tous ses adhérents, c'est-à-dire les Associations volontaires à vocation éducative ou culturelle qui existent à Saint-Etienne — en 1968, 150 associations adhéraient au C.C.S. —, de toutes obédiences, de toutes natures, mais qui ont en commun la volonté de coopérer pour promouvoir des actions culturelles ouvertes à tous, librement et sans condition. Ces actions sont étudiées et mises en œuvre par des commissions de travail spécialisées, actuellement : cinéma, photo, expression dramatique, bibliothèque, jeunesse, formation d'animateurs, peinture, discothèque, bulletin, études cinématographiques, musique, expérience et recherches, philatélie, technique d'animation.

Citons quelques réalisations :

- la création et le fonctionnement d'un centre d'études cinématographiques et d'un cinéma d'art et d'essai,
- la mise en œuvre d'un cycle pour la formation d'animateurs socio-culturels,
- la réalisation d'expositions de photographies,
- la confrontation entre diverses réalisations de bibliothèques publiques,
- la concertation pour les équipements socio-éducatifs et leur animation, aboutissant à la mise en place de trois animateurs professionnels pour les foyers et clubs de jeunes.

Etudiées et décidées librement par les commissions spécialisées, toutes ces activités sont prises en charge par le budget municipal, dans le cadre d'une dotation annuelle.

Des adhérents du groupe PEC-Loire participent aux travaux de la plupart des commissions du C.C.S.

L'élection à la présidence du C.C.S. du secrétaire général de PEC-Loire, ainsi que l'élection au Bureau de trois autres militants du groupe, sont une marque de sympathie et de confiance que nous nous efforcerons de ne pas décevoir.

2.

Rencontre avec Bernard Clavel et Bénigno Cacérès.

« Ce ne fut pas intéressant, ce fut passionnant. » C'est ainsi que la presse locale a rendu compte de cette soirée proposée aux Stéphanois, le 6 mars, par le groupe PEC-Loire : une rencontre avec deux écrivains autodidactes. Ils nous ont parlé de leur vie, non de leur propre personne mais de tout ce qu'ils ont découvert autour d'eux et, au gré de leur existence, de tout ce qui les ont faits « ce qu'ils sont ». Ils nous ont parlé de leur « travail d'écrivain », de leurs difficultés et de leurs joies, de leurs attentes et de leurs déceptions. Ils nous ont passionné parce qu'ils parlaient une langue compréhensible et parce qu'ils témoignaient de ce qui les a touchés dans leur cœur et dans leur choix.

3.

Montage audio-visuel : le jazz.

Réalisé par deux camarades du groupe PEC-Loire, Lucien Jacquemond et Serge Roussiez, ce montage a été présenté en « avant-première », avant de tourner dans divers clubs et foyers de jeunes de la région, sous l'égide de l'U.J.F.F., à près d'une centaine de jeunes filles et garçons. Après une bruyante mise en place, orchestrée de swing, de

rock, de jerk et autres airs tonitruants, le public fut vite conquis par la qualité des enregistrements, des diapositives et du texte de ce montage. Aussi, le débat qui suivit fut particulièrement intéressant; des questions pertinentes permirent de préciser beaucoup de choses et de faire entendre des plages de disques que le montage n'avait pas présentées. Une soirée qui a permis de remettre beaucoup de choses à leur vraie place et a ouvert bien des yeux sur le vrai jazz.

4.

« **Certifié exact N° 0** » à Saint-Etienne (film du CREPAC).

Une circulaire envoyée aux responsables de ciné-club de la ville, aux chefs d'établissements scolaires, aux responsables de foyers clubs de jeunes, un travail préparatoire effectué au sein du ciné-club itinérant du Centre culturel stéphanois et du Centre d'études cinématographiques de la Loire permettaient au groupe PEC-Loire d'organiser très rapidement un circuit de visionnement.

En 11 jours, 17 projections, 450 personnes environ. Un public très divers : enseignants, étudiants, militants d'associations et jeunes de foyers-clubs. Un intérêt très marqué pour cette formule qui tient à la fois du ciné-club et du « télé-club » prédisposant à la discussion.

Une réunion en mai regroupant des syndicalisants, des animateurs militants d'associations et des enseignants fera le point de ces séances de visionnement, envisagera les modalités d'implantation au CREPAC et des programmations à Saint-Etienne.

3 informations générales

Rencontres de Grenoble

28-30 mars 1969

La culture dans la ville

Traditionnellement, durant le festival d'Avignon, Jean Vi-
lar et Michel Debeauvais organisaient des « Rencontres »
où étaient débattus, au cours de libres discussions, quel-
ques-uns des aspects majeurs de la politique culturelle
française et internationale.

En 1967, le thème des « Rencontres » avait été **l'étude
des politiques culturelles de sept villes françaises : Au-
bervilliers, Bourges, Annecy, Avignon, Grenoble, Rennes,
Strasbourg**. En raison des événements, les rencontres
prévues, en juillet 1968 et qui devaient être également
consacrées à ce thème ont été reportées à Grenoble où,
cette année, M. Hubert Dubedout, maire, et Bernard Gil-
man, adjoint chargé des affaires culturelles, recevaient

les participants à ces rencontres, présidées par J. Vilar et animées par Michel Debeauvais.

Un compte rendu analytique des différentes séances devant être publié, je me contenterai, dans ce pré-rapport, de donner quelques impressions, et de tirer quelques conclusions concernant l'action spécifique de Peuple et Culture dans ces domaines de l'action culturelle.

Les participants

Deux remarques s'imposent à ce sujet :

a - l'absence de toute représentation de la ville de Bourges. Ce fait est très significatif du profond malaise qui règne tant au niveau de l'Etat que des municipalités en ce qui concerne l'action culturelle en général et celle des maisons de la culture en particulier. En effet, à la suite de manœuvres insidieuses de « pouvoirs et de notabilités » locales, notre ami Gabriel Monnet a dû cesser d'assumer la direction de la maison de la culture de Bourges, et ne pouvait de ce fait assister aux rencontres. Mais la municipalité de cette ville n'était pas présente elle non plus.

b - Mis à part Georges Goubert, co-directeur de la maison de la culture de Rennes, et Didier Béraud, directeur de la maison de la culture de Grenoble, on pouvait noter l'absence d'un certain nombre de « créateurs » ou d'« animateurs » primitivement inscrits, comme R. Planchon, et H. Gignoux. F. Jeanson, animateur de la maison de la culture en préfiguration de Chalon-sur-Saône était présent une journée. Ces personnes, surchargées de tâches, n'avaient pu se libérer.

Il faut dire aussi qu'une lourde incertitude pèse sur l'avenir à court terme de l'action culturelle dans tous les domaines et que l'on peut se demander si des débats, forcément théoriques par quelque côté, ne semblent pas décalés par rapport à l'urgence d'une véritable action.

LES THEMES ABORDES.

1. Les problèmes de financement. Place des dépenses culturelles dans les dépenses municipales.

L'exposé introductif fut fait par M. Hubert Dubedout, maire de Grenoble. Cet exposé et le débat qui suivit mirent en relief quelques-uns des points suivants :

a - l'adoption du nouveau plan comptable devrait permettre de déterminer avec une plus grande précision la place des dépenses culturelles d'une ville.

b - mais encore faudrait-il déterminer avec précision ce que sont ces dépenses culturelles. L'extrême complexité du « culturel » apparaît à ce niveau dans toute son ampleur. On ne sait pas bien où s'arrête et où commence le « culturel ». Les dépenses relatives au sport, à l'enseignement, à l'urbanisme, à l'aménagement des espaces verts, etc., sont jugées en certains cas « culturelles », en d'autres pas.

c - on a souligné que, dans certains cas, dans certaines villes, « le culturel marche » et qu'il n'est pas très difficile de faire admettre à la population la part du « culturel » dans le budget municipal. Par contre, dans d'autres

villes où « ça ne marche pas », il est très difficile de toucher le public. Il faut dire que les sept villes en question ont été choisies en raison de leur « dynamisme » en cette matière. Et pourtant, de nombreuses difficultés y apparaissent. Il est donc facile d'imaginer quelle peut être la « misère » culturelle dans certaines villes.

d - d'où la nécessité soulignée par plusieurs participants de chercher à « sensibiliser » la population d'une part, et les élus et fonctionnaires municipaux d'autre part à ces problèmes. Mais les voies de cette sensibilisation se sont révélées complexes et incertaines dans la conjoncture actuelle.

e - un problème, apparemment annexe mais très important, a été posé à plusieurs reprises : l'existence autour de villes « centres » de cités « périphériques » conduit parfois les villes « centres » à des efforts financiers considérables; par ailleurs, le sous-équipement des villes périphériques en infrastructures culturelles, traditionnelles et nouvelles a été généralement signalé.

f - enfin, on a souligné que nombre d'activités culturelles se produisant sur le territoire des villes échappent à tout contrôle municipal. La nature de ce contrôle posant par ailleurs de très délicats problèmes politiques comme le font apparaître les conflits liés aux maisons de la culture et, dans un autre domaine, aux maisons des jeunes et de la culture.

g - il semble bien que tout soit lié à la définition par l'Etat d'une politique culturelle globale.

2. Analyse des dépenses culturelles dans les budgets municipaux et le calcul des coûts.

De l'exposé introductif fait par M. Verpraet, directeur de l'Office social et culturel de Rennes, et de la discussion qui a suivi peuvent se dégager les points suivants :

a - qu'est-ce qu'une dépense culturelle ?

b - comment peut-on arriver à présenter des « comptes culturels » spécifiques ?

c - que représentent ces comptes dans l'ensemble d'un budget municipal ?

d - est-il possible d'établir un instrument budgétaire valable pour toutes les villes ?

Il est par ailleurs très difficile d'évaluer, au niveau du fonctionnement, ce que représentent les activités réelles au niveau des hommes et de « la substance grise employée ».

e - on s'est demandé si la subvention, mode classique de financement des activités culturelles était le mode le plus propice et si, par exemple, la mise à la disposition de la population d'équipements diversifiés, ou d'animateurs qualifiés n'était pas plus rentable à tous les points de vue.

f - une distinction a été faite entre les dépenses culturelles traditionnelles (bibliothèques, musées, etc.) surtout considérées du point de vue de la conservation, et les dépenses culturelles « novatrices » encourageant et permettant les créations de toute nature, et une véritable politique d'animation.

g - enfin, un problème est apparu qui allait dominer toutes ces rencontres. Il s'agit de la distinction établie entre le « socio-culturel » et le « culturel au sens restreint ». Le dernier terme s'appliquant aux arts, au théâtre, à la musique, à la création; le premier recouvrant les secteurs de la vie quotidienne et de la culture vécue au sens anthropologique du terme.

Un mouvement comme **Peuple et Culture** se situant précisément à la charnière entre ces deux aspects de la culture, il me semble que notre rôle est de faire apparaître la dialectique nécessaire qui devrait s'établir entre ces deux dimensions d'une culture qui, pour être valable, ne peut être que globale. Les priorités se sont révélées très difficiles à établir et on a constamment senti une opposition sourde et, pour le moment, profonde entre ceux qui pensent que le « culturel au sens restreint passe par le socio-culturel » et les autres. Pour être plus clair, et pour prendre un exemple, il m'est apparu que la confusion que beaucoup font entre maisons de la culture et maisons des jeunes et de la culture n'était absolument pas dépassée.

3. Le problème des animateurs.

Le thème a été introduit par B. Gilman. La discussion a donné lieu à un échange de vue extrêmement confus dans la mesure sans doute où ce mot par trop galvaudé est riche d'une multitude de connotations contradictoires. Cependant, on peut tirer de cette discussion et de l'exposé initial les éléments suivants :

a - on peut se demander si un choix fondamental ne s'impose pas à toute collectivité : choix entre les équipe-

ments et les animateurs. Car on constate que les équipements les plus perfectionnés meurent si personne ne les anime. Inversement, un animateur aux mains nues n'est actuellement plus pensable.

b - autre choix entre l'animateur « homme-orchestre » et l'équipe d'animation polyvalente. Cette deuxième solution paraît meilleure mais encore faut-il compter avec les possibilités de financement de ces équipes; avec le fait concret également qu'une équipe n'est souvent valable qu'en fonction de l'individu qui lui donne le souffle. Ce qui repousse le problème.

c - on s'est demandé enfin si l'animateur devait être un spécialiste ou être polyvalent. On entend par spécialiste moins un individu possédant une technique précise (théâtre, etc.), qu'un homme cultivant une passion. Pour certains, l'animateur est celui qui crée et provoque des situations. Pour d'autres, il est essentiellement le « relai » entre les œuvres et le public, par exemple.

d - le problème de la formation des animateurs a été évoqué. Mais, là encore, une certaine confusion n'a pu être dissipée, dans la mesure où l'on n'a pas pu distinguer (mais est-ce possible ?) entre les animateurs bénévoles et les animateurs « professionnels », entre les animateurs de maisons de culture par exemple, et ceux qui travaillent au niveau des quartiers et des associations, entre les animateurs proprement « culturels » et les animateurs socio-culturels. L'idée d'une formation des animateurs semble générale; le principe d'une « école » d'animateurs, par contre, ne soulève guère d'enthousiasme. Faut-il s'orienter vers des Unités d'études et de recherches universitaires spécialisés, vers des Instituts

universitaires technologiques ? Les expériences en cours dans ces secteurs (notamment à Rennes en ce qui concerne les I.U.T.), ne semblent pas fonctionner depuis assez longtemps pour être probantes. Enfin, le rôle respectif de l'Etat, des municipalités et des associations dans cette formation a été évoqué; on craint que les deux premiers organismes ne tendent à une fonctionnarisation des animateurs qui peut être lourde de conséquences

e - enfin, on a posé le problème, actuellement crucial, de la liberté d'action des animateurs, tout particulièrement au niveau de la création, liberté que certaines municipalités (Bourges, Caen, Toulouse) contestent, et le problème de la nature des contrats liant les collectivités et les animateurs.

4. Les équipements culturels et l'urbanisme.

Cette question introduite par Pierre Jacquier, adjoint au maire d'Annecy, a été suivie d'un débat, intéressant mais également confus, qui a fait apparaître qu'en dehors d'actions cohérentes et concertées (Yerres, Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise, Action municipale d'Annecy), la notion même d'urbanisme n'était pas entrée dans les mœurs et qu'en particulier n'apparaissait pas partout le lien entre les équipements et l'action culturels et les structures urbaines, tant sur le plan des villes anciennes et du patrimoine architectural que des villes neuves, conçues trop souvent comme de pures « machines à habiter » et où les équipements culturels ne sont même pas prévus (cas de Sarcelles).

5. Les options à long terme de la politique municipale.

Question introduite par Paul Puaux, secrétaire du conseil culturel d'Avignon.

Si l'on voit bien des options nécessaires, telles qu'elles ont été par exemple définies par J. Dumazedier, au cours d'une communication dense et résolument prospective, il était sous-jacent à la majeure partie des interventions qu'il était très difficile de définir des options actuellement dans l'incertitude où nous sommes d'une politique nationale claire et cohérente dans le domaine culturel.

6. La politique culturelle des villes et celle de l'Etat.

En effet, cette question capitale qui avait été « feutrée » tout au long des premières séances, mais qui était constamment à l'arrière-plan de toutes les communications ou interventions, ne fut clairement abordée que dès les derniers moments des Rencontres. Or, il faut bien le dire, les représentants présents du ministère des Affaires culturelles n'ont pas été capables de définir une politique, comme si le ministère n'en avait pas. On peut en effet se demander, comme l'a fait un des participants, s'il existait encore un ministère des Affaires culturelles. En face de ce qu'il faut bien appeler un « vide », les municipalités se réfugient, soit dans une sorte de démagogie électorale, soit dans une action qu'elles mènent seules (Grenoble, Aubervilliers, par exemple). Le partage des problèmes culturels entre plusieurs ministères (Affaires culturelles, Jeunesse et Sports, Education nationale, Affaires sociales, Agriculture, etc.), complique encore le problème tant sur le plan des collectivités locales que sur celui des associations.

7. Autres questions.

Quelques points au hasard des interventions :

- La nécessité de lier étroitement l'école à tous les niveaux à l'action culturelle.
- Les questions que certains se posent sur la nature, les formes et l'action réelle des Associations culturelles volontaires.
- L'impact national beaucoup plus que local qu'un événement culturel comme le festival d'Avignon peut avoir sur le développement culturel, etc.

8. Conclusions provisoires.

Il manquait à ces Rencontres « l'ambiance » créée par la présence du festival d'Avignon.

— Curieusement, les « événements » de mai-juin 1968 ont été peu évoqués, mais on a senti, tout au long des Rencontres, que « rien » n'était comme avant et qu'il fallait même, pour des rencontres de ce type, trouver d'autres formules. Le seul moment où les événements ont été vraiment évoqués est lorsque l'on s'est demandé si la prise de conscience des œuvres passait par l'exaltation de la créativité personnelle de chacun.

— Les lourdes menaces qui pèsent sur certaines associations (par exemple, la FFMJC — je n'ai pu évoquer cette question qu'à l'ultime minute des rencontres) ne rendent pas propices actuellement des débats sereins.

— Enfin, pour certains participants, et ceci est lié à la réflexion précédente, la réflexion sur la politique cul-

turelle ne peut aller sans une prise de conscience des luttes politiques (au sens général du terme) à mener préalablement.

— Notons, pour terminer, que de nombreux camarades de PEC se trouvaient autour de la table et que l'originalité de notre association fait que nous pouvons, entre le mandarinat de certains « créateurs » et le « poujadisme » de certaines municipalités (et associations), jouer un rôle très actif dans la mesure où nous pensons que « socio-culturel » et « culturel » (au sens restreint) sont les deux aspects d'une dialectique constante; dans la mesure où nous ne séparons pas la réflexion scientifique d'une action novatrice, dans la mesure, et ceci m'engage plus personnellement, où l'engagement culturel ne voile pas de nécessaires prises de position politique.

Georges JEAN.

6 avril 1969.

ÉDUCATION PERMANENTE

Sous ce titre, l'Institut national pour la formation des adultes (1) publie une nouvelle revue dont la direction est assurée par M. Bertrand Schwartz. Le comité de rédaction comprend des membres du CUCES et de l'INFA.

Pourquoi cette revue ? Les responsables de la revue déclarent à ce propos :

« ...Les symptômes de crise (dans le domaine de l'éducation et de la formation) sont multiples et toutes les modifications n'ont fait depuis des années qu'accroître les contradictions d'un système éducatif fait de pièces rapportées. La mise en œuvre d'une Education permanente doit entraîner la suppression des solutions de continuité que comporte dans le système actuel la formation d'un individu... Elle correspond à la nécessité de situer les problèmes de formation dans une perspective globale et continue... Il faut pour cela que s'accomplisse un travail de recherche, d'analyse, d'expérimentation pour préciser le contenu, les modalités de cette Education permanente... Finalités, moyens, méthodes demandent à être repensés, réinventés par tous ceux qui, pâtissant à des titres divers des manques actuels, doivent être les artisans de ce nouveau système et doivent déterminer les finalités du développement scientifique et technique. »

(1) Siège social, I.N.F.A., rue de Saurupt, 54 - Nancy. Le premier numéro est paru en mars 1969.

Une des difficultés majeures en ce domaine demeure la dispersion et le cloisonnement des initiatives, les nombreuses publications existantes ne s'adressant chacune qu'à une catégorie étroitement définie de formateurs : « La revue **Education Permanente** se propose comme un instrument de travail commun aux enseignants et aux formateurs d'adultes, un lien où ils pourront s'interpeller, analyser leurs expériences et leurs orientations. » On trouvera dans cette publication, selon le projet de ses responsables, des résultats de recherche et des comptes rendus d'expérience, des informations sur les réalisations étrangères et des recensions d'articles et d'ouvrages apportant un éclairage particulier sur les problèmes envisagés.

La revue **Education Permanente** souhaite ainsi « contribuer au dialogue entre ceux qui demandent, ceux qui suivent et ceux qui dispensent la formation. »

Au sommaire du premier numéro :

J. Chenevier : **A propos de l'Education permanente;**

G. Destanne de Bernis : **Les contradictions de l'éducation des adultes;**

A. Elie : **Formation collective dans le bassin ferrifère de Briey;**

P. Fritsch : **Le sens d'une pratique;**

A. Jaegle : **La C.G.T. et la formation des travailleurs;**

J. Rovan : **Culture commune ou formations compartimentées;**

B. Schwartz : **Pour une Education permanente;**

S.N.C.F. (propos recueillis par A. Querrien) : **L'électrification dans les réseaux de l'Est.**

PEUPLE ET CULTURE : GROUPES REGIONAUX

CORREZE

Les Condamines, 19 - TULLE.

ISERE

2, rue Saint-Laurent, 38 - GRENOBLE.

LOIRE

52, rue du Docteur-Schweitzer, 42 - SAINT-ETIENNE.

NORD

11, avenue Albert-I^{er}, 59 - VALENCIENNES.

AUVERGNE

66, rue Jeanne-d'Arc, 63 - CLERMONT-FERRAND.

BAS-RHIN

13, rue des Orfèvres, 67 - STRASBOURG.

HAUTE-SAVOIE

6 bis, rue de la Paix, 74 - ANNECY.

HAUTE-NORMANDIE

55, rue Saint-Gervais, 76 - ROUEN.

TARN-ET-GARONNE

2, bd Marceau-Fauré, 82 - CASTELSARRASIN.

REGION PARISIENNE

99, rue de Compans, 75 - PARIS-19^e.

NOUVEAUTE

LA CULTURE PLANIFIÉE

par Georges BENSAID

Collection « Peuple et Culture »
aux Editions du Seuil, 336 pages

Qu'est-ce que la planification des équipements culturels ? Quelle planification nous prépare-t-on ? Peut-on planifier la culture ? Telles sont quelques-unes des questions que pose ce livre et auxquelles il essaie d'apporter des réponses à l'aide de documents souvent difficilement accessibles.

PEUPLE ET CULTURE, 27, Rue Cassette Paris-VI

Revue d'Education Populaire

Directeur Gérant : J. Dumazedier

Rédacteur en Chef : B. Cocérés



Copyright Peuple et Culture Tous droits de reproduction réservés

Com. Parit. 33 096

Dépôt légal : 2^e trimestre 1969

Imprimerie Hermel, 49, rue Hermel - Paris-18^e